

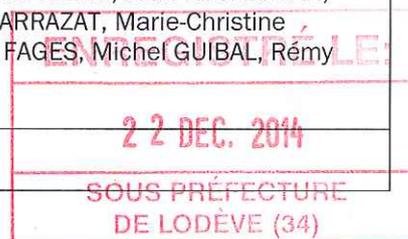
République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2014-57 du Comité syndical du Vendredi 12 décembre 2014

**PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE  
DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET LOCAL DE SANTÉ 2015**

L'an deux mil quatorze le douze décembre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 décembre 2014.

Etaients présents ou représentés :	Claude CARCELLER, Laurent DUPONT, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLETT, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Louis VILLARET.  Etait également présent M.VALERO Maire de Paulhan
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Audrey GUERIN Claude REVEL, Jean-Noël MALAN, Patrick LAMBOLEZ, Frédéric ROIG, Luc VIALA, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Rémy PAILLES.
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	



Vu que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé (ARS-LR) ont signé en 2013 un Contrat Local de Santé,

Vu que ce contrat prévoit pour trois ans un plan d'actions selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- La santé publique, avec quatre thématiques prioritaires : les addictions, la nutrition, l'accès aux droits et aux soins, la santé en lien avec l'environnement.

Vu les actions à porter en 2015 :

- Poursuite de la démarche d'information des acteurs du territoire et de la population
- Animation des instances de gouvernance et de concertation
- Mise en œuvre des trois axes du contrat :
  - Permanence des Soins et Aide Médicale Urgente (accompagnement et suivi du projet)
  - Santé mentale des jeunes :
    - Soutien au montage du projet de pôle pédopsychiatrique et suivi des structures en place,
    - Soutien aux lieux d'accueil et d'écoute (dont l'Espace Santé Jeunes)
  - Santé publique : Poursuite de l'animation des groupes de travail thématiques et mise en œuvre des plans d'actions définis en 2013-2014 :
    - Nutrition (Soutien à l'allaitement, Activité physique, Alimentation dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, Dépistage et prise en charge de l'obésité et du surpoids),
    - Santé-environnement (Habitat indigne et Risques liés aux pesticides),
    - Addictions,
    - Accès aux droits et aux soins.
- Poursuite de la démarche d'observation,
- Evaluation du Contrat Local de Santé 2013-2015 et élaboration du prochain Contrat 2016-2018.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

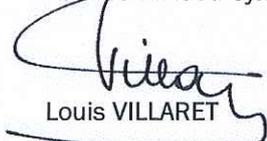
- ✓ D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération dont le coût total de l'action est estimé à 56 172 € pour 2015 auprès du Conseil général de l'Hérault et du Conseil régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme autorisé.

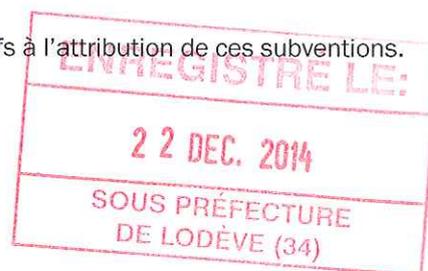
Dépenses			Recettes		
Poste	Montant TTC	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération	Origine du financement	Montants en € TTC	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération
Chargé de mission santé	45 088,8	80,3 %	Agence Régionale de Santé LR	28 086	50 %
Assistant administratif	4 633,2	8,2 %	Conseil Général	11 234,4	20 %
Frais de mission	1 500	2,7 %			
Formation	1 450	2,6 %			
Frais de réception	1 000	1,8 %			
Frais d'affranchissement	1 000	1,8 %			
Voyages et déplacements	700	1,2 %			
Documentation générale et technique	350	0,6 %			
Frais de télécommunication	200	0,4 %			
Fournitures administratives	250	0,4 %			
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>56 172</b>	<b>100 %</b>	<b>Total des subventions publiques</b>	<b>39 320,4</b>	<b>70 %</b>
			Autofinancement	16 851,6	30%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total des autres financements</b>	<b>16 851,6</b>	<b>30 %</b>
<b>Coût total du projet</b>	<b>56 172</b>	<b>100%</b>	<b>Montant total des recettes</b>	<b>56 172</b>	<b>100%</b>
<b>Total général TTC</b>	<b>56 172</b>	<b>100%</b>	<b>Total général TTC</b>	<b>56 172</b>	<b>100%</b>

- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 15 décembre 2014  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
la présente délibération exécutoire le 15 décembre 2014

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET



Publiée le 15 décembre 2014

Transmise le 18 décembre 2014